

Vallées, canyons et sommets de Majorque du 22 au 29 avril 2023

FORMALITES ET SANTE

Formalités spécifiques : les conditions d'entrée, de séjour et de déplacement en Espagne évoluent et sont mises à jour régulièrement sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (conseil aux voyageurs).

Dans le cadre de la préparation de votre voyage, nous vous invitons à consulter l'ensemble des mesures mises en place sur les sites web ci dessous :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/espagne/#>

Ambassade de France en Espagne : <https://es.ambafrance.org/Covid-19-a-savoir-pour-tout-deplacement-entre-la-France-et-l-Espagne>

Informations détaillées sur les conditions d'entrée en Espagne par avion :

https://www.terdav.com/Content/FichesTechniques/Doc/ESP_formalites_covid.pdf

Si vous avez besoin d'un test de dépistage avant retour, votre guide vous accompagnera dans vos démarches (merci de nous prévenir lors de votre inscription). Pour les voyages individuels, nous vous communiquerons les lieux où vous pourrez prendre rendez-vous. Vous devrez prendre rendez-vous dans l'un des centres de dépistage et le coût de ce test sera à votre charge (environ 120€ à régler sur place).

Le retour à votre domicile peut également être conditionné à certaines règles en fonction du pays visité. Voici l'ensemble des mesures qui sont, elles aussi, régulièrement mises à jour :

- Retour en France : infos retour en France :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19>

- Retour en Belgique : infos retours en Belgique <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

- Retour en Suisse : infos retour en Suisse

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarant-aene-einreisende.html>

Depuis le 1er juillet 2021, le pass sanitaire (certificat Covid numérique UE) est reconnu pour les déplacements internes à l'espace européen, sous la forme d'un certificat européen, il intègre vos preuves de vaccination, un résultat de test négatif ou une preuve de rétablissement de la Covid de moins de 6 mois.

Ce certificat contient une preuve de non contamination au Covid, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- Le QR code de l'attestation de vaccination, à condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, Astra Zeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson) ; 2 semaines après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection).

- Le QR code d'un test négatif RT-PCR

- Le QR code d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid.

Connectez-vous sur le lien suivant pour émettre votre certificat européen :

Pour les personnes de nationalité française ou vivant en France: <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>.

Pour les personnes de nationalité belge ou vivant en Belgique : <https://covidsafe.be/fr> Nous vous invitons aussi à imprimer vos certificats pour présenter une version papier lors des contrôles aéroportuaires.

Pour plus d'informations : [Conseils aux voyageurs](#)
[Ambassade de France en Espagne](#)

Passeport : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées françaises délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont automatiquement une durée de validité étendue de 5 ans, sans modification matérielle du titre. Ainsi, la carte d'une personne majeure au moment de la délivrance portant comme date de fin de validité le 23 avril 2014 sera en réalité valable jusqu'au 23 avril 2019. De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage (les autorités espagnoles n'ayant pas précisé leur position quant à cette mesure), il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pourrez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles en allant à l'adresse suivante : <http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-espagne.pdf>.

De nouvelles mesures de sécurité sont entrées en vigueur dans les aéroports : les appareils électroniques (smartphones, tablettes, portables...) doivent être chargés et en état de fonctionnement pour tous les vols allant ou passant par les Etats-Unis et Londres. Les agents de contrôle doivent pouvoir les allumer. Par précaution, ayez votre chargeur à portée de main. Si votre appareil est déchargé ou défectueux, il sera confisqué. Cette mesure étant susceptible d'être étendue à d'autres aéroports, nous vous conseillons de charger vos appareils électroniques avant le vol quelle que soit votre destination.

Visa : pas de visa pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Attention ! Dans le cadre des mesures spécifiques liées à la pandémie de Covid, nous vous recommandons de vérifier votre statut vaccinal eu égard aux exigences de votre pays de destination et des attentes des autorités françaises à votre retour. Et de vérifier en outre si un ou plusieurs tests PCR sont demandés (avant le départ, à l'arrivée, pendant le voyage ou au retour). Enfin, de remplir les formulaires spécifiques Covid qui peuvent être réclamés pour entrer dans certains pays. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous préciser les formalités à respecter.

Vaccins obligatoires : pas de vaccination obligatoire.

Vaccins conseillés : Comme toujours et partout, il est important d'être protégé contre : - diphtérie, tétanos, poliomyélite, mais aussi rougeole et coqueluche ; - hépatites A et B.

Préventions contre le paludisme : totalement absent.

Autres risques parasitaires, infectieux et traumatiques : PENDANT LA PERIODE DE CIRCULATION DU COVID19, NOUS INVITONS LES VOYAGEURS A CONSULTER NOS « NEWS » SANTE, OU NOUS ACTUALISONS LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES. Si, comme dans tous les pays d'Europe, le voyageur n'est pas exposé aux risques sanitaires «

exotiques », les risques comportementaux ou environnementaux peuvent être les mêmes qu'ailleurs.

Informations pratiques : les infrastructures sanitaires sont, bien sûr, satisfaisantes